

**COMMUNE DE MONTGON**  
**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Séance du 01 avril 2022 à 20h30 - Salle du Conseil**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 729.88		4 877.17		35 607.05
Opérations de l'exercice	54 342.75	85 947.91	53 593.41	43 743.55	107 936.16	129 691.46
<b>TOTAUX</b>	<b>54 342.75</b>	<b>116 677.79</b>	<b>53 593.41</b>	<b>48 620.72</b>	<b>107 936.16</b>	<b>165 298.51</b>
Résultat de clôture		62 335.04	4 972.69			57 362.35
		Restes à réaliser			7 926.12	
		Besoin/excédent de financement Total				49 436.23
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				40 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
32 335.04	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Commentaires sur le Compte administratif 2021 et les résultats**

**Au niveau DEPENSES:**

Pour l'investissement, l'année 2021 marque l'achèvement de la requalification du centre du village : réfection complète du toit de la mairie en tuiles ardoisées, fin des travaux de mise en sécurité et accessibilité PMR pour le cimetière, réfection des 2 petits parkings et aménagement paysager autour de l'abribus.

Un chemin rural (dit du Petit moulin) a également été rénové, conformément à la demande des 2 riverains ; au niveau administratif, l'équipement du poste du secrétariat a été changé, avec une unité centrale performante.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent toujours les principaux postes.

**Au niveau RECETTES:**

Les dotations restent stables (maintien du doublement de la dotation de l' élu local) et deux subventions conséquentes ont été obtenues :

1° dans le cadre de la Relance rurale de la part de la Région Grand Est : 7527 €

2° en DETR : 5831 €

*NB La vente du terrain à bâtir communal qui avait été espérée et inscrite au 024 pour 15 000 € ne s'est toujours pas réalisée ; mais un dédit de 1500 € a été obtenu suite à une annulation , ce qui a permis de couvrir en partie l'étude géotechnique imposée par l'existence de « risque alea argile moyen » du terrain.*

**CONCLUSION sur l'exercice 2021:**

**Compte tenu des subventions accordées, les travaux d'investissement grèvent peu l'excédent de fonctionnement qui reste positif , la capacité d'autofinancement pour 2022 est stable ainsi que les possibilités d'abonder le 1068.(voir ci-dessus + 30000 ).**

*Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.*